

Décision n° 2018.0092/DC/DiQASM du 27 juin 2018 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres de la commission de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 27 juin 2018,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-8, L. 312-1 et R. 312-207 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 161-37 ;

Vu le décret n°2018-46 du 11 juin 2018 relatif à la commission mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les déclarations d'intérêts transmises par les candidats ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres titulaires ayant voix délibérative de la commission de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour une durée de trois ans :

En raison de leurs compétences scientifiques ou techniques :

- Madame BRALET Marie-Cécile
- Madame CAPELIER Flore
- Madame CARON-DEGLISE Anne
- Madame DAREYE Apolline
- Monsieur DUMONT Arnaud
- Madame GARDIEN Eve
- Madame GILLOT Dominique
- Monsieur JAEGER Marcel
- Monsieur JEANDEL Claude
- Madame JOVIN Alicia
- Madame LAPORTE Virginie
- Madame MARCEAU Ludivine
- Madame MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule
- Monsieur PETITMENGIN Etienne
- Madame POGU Claude
- Madame RECORDON-GABORIAUD Séverine
- Monsieur SALETTE Patrick
- Monsieur THELLIER Maxime
- Monsieur VOLKMAR Claude

En qualité d'adhérents d'associations d'utilisateurs :

- Madame BARLET Anne-Laure
- Madame GEOFFROY Marie
- Madame LE FLOCH Carole
- Monsieur SACCOL Thibaud

Article 2

Sont nommés membres suppléants ayant voix consultative de la commission de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour une durée de trois ans :

- 1) Madame BESSEAU Marina
- 2) Monsieur COUDRE Jean-Pierre
- 3) Monsieur GZIL Fabrice
- 4) Madame LAGANIER Juliette
- 5) Monsieur POT Etienne
- 6) Madame RUDLOFF Fabienne

En qualité de suppléants des membres titulaires choisis parmi les adhérents d'associations d'usagers :

- 1) Monsieur FISCHER Robert
- 2) Monsieur YVON Tristan

Article 3

La décision n°2018.0090/DC/DiQASM du 20 juin 2018 du collège de la Haute Autorité de santé est annulée.

Article 4

La directrice générale de la Haute Autorité de santé est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère en charge de la santé et au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 27 juin 2018.

Pour le collège :
La présidente,
P^f Dominique LE GULUDEC
Signé